



Irrespect du devis signé

Par Togusa

Bonjour,

J'ai signé un devis pour travaux. Ceux-ci ont commencé et je me suis aperçu que plusieurs taches (décaissement 25cm, remblais 20 cm et lit de sable 5cm) n'avaient pas été faite comme prévu au devis avant la mise en place du polyane pour coulage de dalle. L'artisan a juste cassé l'ancienne dalle et projette de couler directement car il considère que finalement c'est bon comme ça alors qu'il devait refaire le sous bassement. Le sol n'est pas très beau, terre battue compacté faisant des vagues, le nouveau béton est censé rattraper tout ça.

- a t-il le droit de faire de telles modifications sans me prévenir (je l'ai découvert par chance sinon il coulait sans rien dire)
- a t-il le droit de ne pas vouloir faire d'avenant en cours de travaux pour retirer tout de suite les taches non exécutées (3000 ? quand même)

Merci tout le monde.